MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

12 1-07-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: YD./ 9236066 / Dossier pédagogique 50521

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS INSCRITS EN PREMIERE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE;
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 842501U36C1

Etablissement : ECOLE PROVINCIALE DE CADRES
RUE BOSRET,16
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 1 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

50521

sur convention pour le contenu

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pedagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :
   ☒ (1) Pouvoir organisateur : Province de Namur ..... (2)
   ○ (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)
   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : Ecole de cadres ..... (2)
   adresse complète : Rue Borlet 16 ..... (2)
   5000 Namur ..... (2)
   n° de matricule : 9.236.066 ..... (2)
   n° de téléphone : 081/73.09.68 ..... (2)

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   ○ (1) Communauté française
   ☒ (1) Provincial et communal
   ○ (1) Libre - confessionnel
   ○ (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 84250 1 U36 C1

Introduction aux techniques d'animation pour étudiants de 1e a. de l'enseignement supérieur de type court pédagogique.

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de ..1.. page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de ..1.. page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   ○ (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
   degré : inférieur (1) supérieur (1)
   ☒ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique ..... (2)
   ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..2.. page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

ANNEXE 1

UF 1 : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Conformément à l'art.7 & 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 91 organisant l'enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de formation permettra de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire,

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques de l'U.F.

L'unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable de :

* animer des groupes d'enfants dans le cadre d'activités parascolaires

* enrichir le travail scolaire de l'enfant par l'organisation d'activités d'expression, de rythme, de jeu

* apprécier l'importance des activités de loisirs à orientation artistique, sportive ou créative pour le développement de l'enfant en général, pour son épanouissement et sa croissance culturelle.

* apprécier et tenir compte de l'importance de cet apprentissage non-scolaire dans le cadre d'un projet éducatif global et son influence sur le comportement scolaire de l'enfant

* travailler en équipe et élaborer un projet en collaboration avec des partenaires

* tirer les enseignements personnels des régles sociales implicites ou explicites de la vie communautaire

ANNEXE 2

UF 1 : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette U.F. il faut être inscrit en première année de formation d'enseignement supérieur de type court pédagogique

ANNEXE 3

UF 1 : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPES ET LE REGROUPEMENT

NEANT

ANNEXE 4

UF 1 : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

PROGRAMME DES COURS

Matières	**Savoir-Faire** **L'étudiant devra être capable de**
* Expression verbale et corporelle	* se faire entendre par tout un groupe par un travail vocal * Apprivoiser son imagination dans des situations d'expression
* Rythme et initiation à l'animation musicale	* organiser des activités simples faisant appel au sens du rythme et de la mélodie * développer le pouvoir de concentration * allier activités musicales et ludiques
* Mime et dramatisation	* maîtriser la technique du mime afin de l'utiliser dans des activités de jeux de rôles et de mise en situations * allier expression verbale et corporelle dans la dramatisation de sujets divers
* Introduction à l'expression plastique	* de maîtriser les techniques de bases d'activités plastiques (dessins, peintures, modelages, bricolages)
* Jeux de coopération et jeux créatifs	* de participer à des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe et de collaboration * lancer lui-même l'organisation d'un jeu en en définissant les objectifs , les consignes de déroulement et le mode de contrôle
* Psychologie du milieu des loisirs	* définir les besoins de l'enfant en matière d'activités de loisirs et en analyser les apports éducatifs et les influences sur le comportement de l'enfant.

* Dynamique de groupe	* connaître le mode de fonctionnement d'un groupe * participer positivement à la réflexion du groupe sur son propre fonctionnement * analyser sa position dans le groupe par rapport à l'objectif commun poursuivi c'est-à-dire la formation en animation.

ANNEXE 5

UF 1 : INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation l'étudiant devra démonter qu'il maîtrise les compétences suivantes :

1. * utiliser les techniques d'animation apprises au cours de l'unité de formation afin d'encadrer, d'animer des groupes d'enfants en activités parascolaires
2. * reconnaître l'importance des différentes activités d'animation dans un projet éducatif global
3. * définir les objectifs des différentes techniques d'animation proposées et maîtriser la méthodologie spécifique nécessaire à leur application

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable

- d'assurer d'une manière efficace l'animation d'un groupe donné (au moins une demi-heure sana interruption), en appliquant deux techniques d'animation cohérentes avec les objectifs définis préalablement

ANNEXE 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Enseignants

↳

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

le 14 juin 1994

COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Inspection de l'Enseignement de Promotion Sociale

Régime 1.

Réf. : 50521 842501U36C1
50522 842502U36C1
50523 842503U36C1

Objet : concerne les dossiers pédagogiques des 3 unités de formation :

UF pér./niveau	"Introduction aux techniques d'animation pour étudiants inscrits en 1e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique" - 60 pér. "Spécialisation en animation de groupes et en créativité pour étudiants inscrits en 2e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique" - 60 pér. "Spécialisation en animation de groupes et gestion de groupes pour étudiants inscrits en 3e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"-60p
Etablissement Réseau	Ecole prov.des Cadres.NAMUR - 9.236.066 subv.off.

Remarques communes aux 3 dossiers.

-Le Document 8 bis :

.le pt 11. Horaire min. doit être complété par le Code U correspondant au classement de chaque cours;

.les intitulés des UF devraient être revus pour éviter toute confusion.

Proposition :
"Introduction aux techniques d'animation pour étudiants de 1e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"
"Techniques d'animation de groupes et de créativité pour étudiants de 2e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"
"Approfondissement en techniques d'animation et gestion de groupes pour étudiants inscrits en 3e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"

-L'Annexe 2 devrait uniquement préciser les capacités préalables requises. Le 1er paragraphe devrait donc être supprimé.

-L'Annexe 5 devrait être complétée en précisant les critères principaux sur lesquels on se fondera pour établir le degré de maîtrise des capacités terminales.
N.B. dactylo.1e ligne : "l'étudiant devra démonter qu'..." (UF 1 et 2)

J.LISON